

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

SIVOM LA GRAVE VILLAR D'ARENE

Séance du 9 novembre 2022

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Syndical	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
6	6	6

Date de la convocation
18 octobre 2022

Date d'affichage
18 octobre 2022

Objet de la Délibération

Tableau des emplois et effectifs du SIVOM :
suppression d'un poste à 30.17 heures et
création d'un poste à 18.75 heures

N°48.2022

Nombre de voix pour : 6
Nombre de voix contre : 0

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture

et publication ou notification

L'an deux mil vingt-deux, et le neuf novembre à 17h30, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions sous la présidence de M. Olivier FONS.

Présents : Olivier FONS, Jean-Pierre PIC, Michel GONNET, Elodie LEFEBVRE, Philippe SIONNET, Stéphane FERRIER

Secrétaire de séance : Philippe SIONNET

*

Monsieur le Président informe les membres du conseil que dans le cadre de la réorganisation des postes de travail au groupe scolaire suite à la demande de baisse de temps de travail d'un agent, il convient de supprimer un poste d'agent de maîtrise à 30.17 heures hebdomadaires pour en créer un à 17.38 heures hebdomadaires.

Il propose donc de modifier le tableau des emplois et effectifs du SIVOM en ce sens :

- Suppression d'un poste d'agent de maîtrise titulaire à 30.17 heures hebdomadaires
- Création d'un poste d'agent de maîtrise titulaire à 18.75 soit 18h45 hebdomadaires

Le Conseil Syndical,

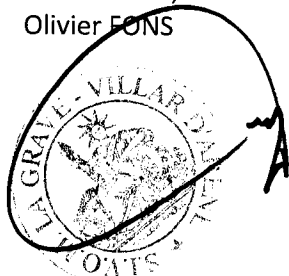
- Vu la saisine du comité technique,

Après en avoir délibéré :

- Donne son accord la suppression/création de poste ci-dessus
- Dit que le tableau des emplois et effectifs du SIVOM sera modifié en ce sens
- Dit que les crédits correspondants seront inscrits au budget du SIVOM

Ainsi fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits

Le Président,
Olivier FONS



AR Prefecture

005-240500264-20221109-48_2022-DE
Reçu le 21/11/2022